

23/10/2024

SEMI CANCALE SAINT MALO 2025

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Le Semi Cancale Saint Malo est une course à pied sur route d'une distance de 21.097Km.
Départ de Cancale et arrivée à Saint-Malo.

2 EPREUVES AU PROGRAMME 2025

Date de l'évènement : Dimanche 31 août 2025

Communes traversées : Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Malo

Distance : 21.097Km

Horaire de départ : 8h30 à Cancale (Avenue de Scissy 35260 CANCALE)

Limite d'âge : 18 ans



SEMI EN INDIVIDUEL

Tarif d'inscription :

- **22€** pour les 500 premiers dossards
- **25 €** pour les 700 suivants
- **28 €** pour les 1200 suivants
- **32 €** pour les 1 800 restants
- **35 €** pour la bourse aux dossards

Nombre total de participants : 4 200

SEMI CHALLENGE ENTREPRISES

Tarif d'inscription :

200 € pour l'équipe, ce prix comprend :

- Une équipe de 4 coureurs
- Temps cumulés des 4 participants
- La possibilité de modifier la liste des coureurs jusqu'au 25 août à 6h
- Le dossard au nom de l'entreprise
- SAS dédié aux entreprises, après le SAS préférentielle.

Nombre d'équipes : 62

LE PARCOURS

Ce parcours est commun aux deux épreuves, il mesure 21,097 km selon la réglementation de la FFA.
Le tracé offre une vue mer sur la majorité du parcours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux 2 épreuves sont possibles exclusivement sur NEXTRUN.

Ouverture des inscriptions : Vendredi 14 février 2024 à 19h

Clôture des inscriptions « challenge entreprise » : 1^{er} Juillet 2025 à 19h

Clôture des inscriptions « individuels » : clôture sans préavis

Conditions d'inscriptions :

- **Age des participants** : La course est réservée aux personnes nées en 2007 et avant.
 - **Lire et accepter le règlement de la manifestation** : Aucune réclamation ne pourra être faite par le participant allant à l'encontre du règlement présent.
 - **Joindre obligatoirement un certificat médical (1) ou PPS (2) ou sa licence FFA 2024-2025 avant le 27 août 2025** : seuls les mentions suivantes sont acceptées :
 - " apte à la pratique de la course à pied y compris en compétition"
 - " apte à la pratique du sport y compris en compétition"
 - " apte à la pratique de l'athlétisme y compris en compétition"
1. Le **certificat médical** doit dater de moins de 1an (datant au plus tôt du 23/08/2024). Celui-ci doit être déposé sur la plateforme NEXTRUN dès que possible afin d'avoir un dossier complet et validé.
 - **Pour les licenciés de la Fédération Française de Triathlon** : Seules les licences émises par la FFA ou affiliées à cette dernière sont acceptées. Les licences relatives au triathlon, n'étant pas affilié à la FFA, ne pourront pas être validés.
 - **Pour les autres fédérations** : Aucune licence ne peut être validée (règlement FFA)
 - **Validation des certificats médicaux ou licences** : L'organisateur est seul juge de valider ou refuser un certificat médical ou licence sportive. Le participant sera informé de l'avancé de son dossier par un mail de NEXTRUN via le mail d'inscription. Vous pouvez également consulter votre l'état de votre dossier en vous rendant directement sur la plateforme NEXTRUN.
 - **Participation et modalités d'inscriptions pour le Challenge Entreprises** : Celui-ci est ouvert uniquement aux personnels des entreprises. Les équipes sont mixtes ou non, de 4 à 5 coureurs par équipe. Chaque entreprise peut inscrire une ou plusieurs équipes. Au moment de l'inscription, il est possible d'inscrire une ou plusieurs équipes incomplètes. L'ajout ou la modification des participants sera toujours disponible jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Il est possible d'ajouter, retirer, remplacer des coureurs jusqu'au 21/08/2024 6h. Le paiement se fait au moment de l'inscription sur la plateforme NEXTRUN. Si besoin de facture, faire une demande par mail : semi@cancalestmalo.fr
 2. Le **PPS** « Parcours Prévention Santé » peut se substituer au certificat médical, à condition qu'il fasse de moins de 3 mois au moment de l'évènement. Voici le lien direct pour réaliser votre PPS, merci de le déposer sur la plate-forme d'inscription « NextRun » : <https://pps.athle.fr/>

ENGAGEMENTS

En tant que participant, vos engagements se déclinent notamment autour des actes suivants :

- Respecter les villes traversées en prenant conscience que ce sont des espaces partagés par tous.
- Respecter les efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable et équitable.
- Respecter les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant le parcours.
- Prendre conscience que vos actes ont une incidence directe sur l'environnement et agir en connaissance de cause.
- Privilégier lors de votre déplacement à l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires.
- Utiliser chaque fois que possible les containers destinés à recueillir les déchets (bouteilles, gobelets...), et ceci au plus près des ravitaillements pour faciliter le travail des bénévoles et le tri des déchets.

BOURSE AUX DOSSARDS

Si la course individuelle est complète, une bourse aux dossards sera mise en place. Les inscrits qui ne peuvent plus courir ont la possibilité de vendre leur dossard à une personne en utilisant la plateforme NEXTRUN. Le remboursement est à la hauteur du prix d'inscription à l'exclusion des frais de gestion. Les dossards cédés, pourront être achetés au tarif de 35€, pour les personnes qui n'ont pas réussi à s'inscrire à temps et souhaitent tout de même participer à la course.

En cas de blessure ou impossibilité de participation à la manifestation pour un autre motif, le coureur inscrit pourra revendre son dossard à un(e) ami(e) de son choix, ou une personne sur la liste d'attente, en passant par le service NEXTRUN : la bourse aux dossards.

Le coureur vendant son dossard ne pourra pas venir récupérer les lots coureurs.

Tarif de revente du dossard : 35€

LES DOSSARDS

- Pour le challenge entreprise : Aucun retrait individuel possible. Seul le responsable du groupe peut retirer les dossards pour toute l'équipe.
- Pour la course en individuel : Un participant peut retirer le dossard d'un(e) ou plusieurs ami(e)s seulement si le(s) dossier(s) sont complets et validé(e)s par la plateforme NEXTRUN, et sur présentation de la copie de la pièce d'identité de chacun(e).

Avant le 31/08/2025

L'organisation mettra en place une distribution des dossards anticipé pour les individuels et le challenge entreprises. Le lieu sera publié prochainement sur le site officiel du Semi-Marathon Cancale St Malo.

Le jour de l'épreuve : 31/08/2025

Le retrait des dossards aura lieu dans le complexe sportif René Cassin de CANCALE dès 6h30 jusqu'à 8h15.

ORGANISATION DES DEPARTS

3 SAS avec 3 horaires de départ :

- **SAS 1** : *Départ 8h30* Elite (homme en moins de 1h30 et femmes en moins de 1h45) + entreprises
- **SAS 2** : *Départ 8h35* Coureurs en moins de 2h
- **SAS 3** : *Départ 8h50* Coureurs de plus de 2h

Si vous souhaitez courir le semi-marathon en 2h, votre sas de départ sera le SAS 3.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par une société labellisée par la FFA (CHRONO WEST). Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée à leur dossard. Elle sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ pour connaître votre chrono à l'arrivée. Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, le jour même de la course au secrétariat.

TEMPS LIMITE

Les participants disposent d'un temps maximum de 2h45 pour effectuer le parcours du semi-marathon. Il est important de noter que les coureurs seront arrêtés à mi-parcours après 1h20 de course, par un membre de l'organisation. Pour assurer votre sécurité, un « minibus balais » est disponible pour vous ramener à la zone d'arrivée. Cependant, il est important de noter que ce minibus suit la course et ne propose pas de retour direct.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Temps limite : 2h45

RAVITAILLEMENTS

Présence de 3 ravitaillements sur le parcours : 5Km, 10Km, 15Km ainsi qu'un ravitaillement après le passage de la ligne d'arrivée.

- 5 Km : Petites bouteille d'eau (0,5L)
- 10 Km : Petites bouteille d'eau (0,5L), et ravitaillement alimentaire
- 15 Km : Jerricans (avoir une gourde ou garder la bouteille d'eau), et alimentaire
- Arrivée : Rampe à eau, coca, St-Yorre, et alimentaire

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le coureur bénéficiera de la récompense la plus avantageuse de celles auxquelles les classements lui donneraient droit, pas de cumul possible. Tout coureur qui ne se présente pas à ces protocoles est considéré comme renonçant à toute récompense.

Si un athlète ne peut être présent, ou s'il a déjà été récompensé, cela signifie que la grille des récompenses ne sera pas décalée.

Chronométrage pour les deux épreuves (individuelle et challenge entreprise)

- Challenge entreprise : Le classement du Challenge entreprise se fera à partir de l'addition des temps de l'équipe. La remise des récompenses aura lieu le jour de l'évènement. Un trophée pour la 1^{ère} équipe hommes, la 1^{ère} équipe femmes, la 1^{ère} équipe mixte.
- Course individuelle : Chronométrage officiel, avec un classement par sexe et catégories. Le protocole de remise des récompenses à lieu en fin de manifestation vers 11h20.

GRILLE DES RECOMPENSES					
Scratch (H & F)	1	2	3	4	5
		coupe + 150€	coupe + 120€	coupe + 100€	80 €

1er des catégories suivantes						
Juniors	Espoirs	Master 1 + 2 (40 à 49 ans)	Master 3 + 4 (50 à 59ans)	Master 5 + 6 (60 à 69ans)	Master 7 + 8 (70 à 79ans)	Master 9 et + (80ans et +)
coupe + 50€						

Récompense pour une équipe de 5 coureurs : club ou association (addition des chronos)			
Attention à bien vous inscrire sous le même nom et avec la même orthographe			
Bon d'achat	1ère	2ème	3ème
		5 x 60€ + coupe	5 x 40€

PRIME AU RECORD

Si un(e) coureur(se) bat le record de l'épreuve, il/elle aura droit à une prime de record. Celle-ci sera remise sous forme d'un chèque de 200€ lors de la cérémonie de remise des récompenses qui aura lieu à la suite de l'évènement.

Record homme : 1h 05min 48sec

Record femme : 1h 14min 23sec

ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile propre à l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs du Semi Cancale Saint-Malo, ainsi que leurs ayants droits comme les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités e vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Il est important de noter que toute inscription au Semi Cancale Saint-Malo via la plateforme NEXTRUN, implique la prise de connaissance et l'acceptation sans restriction du règlement de la course.

Ce règlement comporte plusieurs articles et dispositions qui visent à garantir la sécurité et le bon déroulement de l'évènement. Il est donc obligatoire de lire ce règlement avant de s'inscrire à la course.

*Semi Marathon
Cancale
Saint-Malo*